

Les conseillers territoriaux
d'Ensemble pour l'Avenir,



Saint-Pierre, le 6 février 2015

Monsieur Stéphane ARTANO
Président du Conseil Territorial
BP : 4208
SAINT-PIERRE

Objet : Correction des dysfonctionnements électoraux lors des territoriales.

Monsieur le Président,

Les dernières élections territoriales ont démontré de nombreux dysfonctionnements et injustices spécifiques à l'Archipel, sans équivalent ailleurs à ce niveau de responsabilité et qui nuisent à la démocratie locale.

En cette période - trop rare ces derniers temps - d'absence d'échéance électorale, il convient désormais de rectifier ces dysfonctionnements par des modifications des dispositions électorales concernant l'Archipel afin de :

- Supprimer la prime majoritaire excessive dont dispose la liste arrivant en tête aux élections territoriales. Il s'agit en effet d'une entrave au fonctionnement démocratique de l'Assemblée territoriale, une liste obtenant quasiment la moitié des voix n'obtenant que 4 sièges sur 19 pour porter la voix de ses électeurs, alors qu'une autre liste obtenant à peine plus obtient automatiquement 15 des 19 sièges. Le retour à une prime majoritaire normale de 25% des sièges, à l'instar des autres élections de même niveau (régionales), garantirait une majorité solide à l'équipe ayant reçu le plus de suffrages tout en ouvrant une place normale à l'opposition (Article L0540 du code électoral) ;

- Supprimer la "prime de campagne médiatique gratuite au sortant" prévue par l'article L0545 du code électoral. Si la suppression de la prime majoritaire excessive aura déjà un effet bénéfique afin d'atténuer la distorsion qu'entraîne cet article, il demeure que le principe-même d'un temps de campagne inégal selon le nombre de sièges au sein du Conseil sortant pose un souci majeur. La seule solution juste et démocratiquement acceptable est une répartition strictement égale des trois heures et demie maximales de campagne prévues par le code électoral entre l'ensemble des listes présentes, et ce indépendamment du fait qu'il s'agisse de listes rattachées à un mouvement déjà représenté au Conseil territorial, ou encore de listes nouvelles qu'il faut impérativement traiter sur un pied d'égalité, condition d'une démocratie vivante et saine dans l'Archipel ;

- Supprimer le régime exorbitant d'inéligibilités qui pèse sur les candidats aux élections territoriales. Alors qu'il est essentiel de chercher toutes les compétences et toutes les expériences afin d'assurer un exercice plein et entier des compétences de la Collectivité, véritable Gouvernement de l'Archipel, les restrictions concernant notamment les "chefs de bureau des services du représentant de l'Etat, des autres administrations civiles de l'Etat (Article L0544 du code électoral) sont injustifiables. Ce périmètre n'existe nulle part ailleurs, imposant des contraintes singulièrement lourdes dans l'Archipel alors qu'au contraire les simples faits de la faible population de l'Archipel et de la part importante de sa population active, soit environ 55 %, relevant de la fonction publique entraînent nécessairement des effets néfastes démesurés.

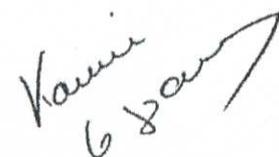
Ces corrections relèvent d'une véritable urgence à notre sens car, à défaut de règlement rapide de ces questions, nous arriverons rapidement aux prémices d'une nouvelle période électorale et toute démarche, pour nécessaire qu'elle soit, risquerait alors d'être accusée de manipulation électoraliste.

Il est nécessaire, aujourd'hui, de rectifier sans délai ces dysfonctionnements, quitte à ce que les parlementaires en prennent l'initiative, comme vous les en aviez invité publiquement dans le cadre de la campagne des territoriales 2012 s'agissant de la campagne médiatique de "prime au sortant", éventuellement dans le cadre de la loi NOTRe dont l'examen est prévu très prochainement par l'Assemblée Nationale.

A cette fin, copie du présent courrier est également adressée aux parlementaires de l'Archipel.

Restant à votre entière disposition pour tout travail commun afin de résoudre cette problématique dans un cadre non partisan, Monsieur le Président, nous vous prions d'accepter l'expression de nos sentiments respectueux.

Les conseillers territoriaux
d'Ensemble pour l'Avenir,


Karine LE SOAVEC


David DODEMAN


Gildas MOREL


Annick GIRARDIN